



Experts-comptables et
commissaires aux comptes associés

ADG
Association Aide à Domicile du Giennois
5, rue des Cigognes
45500 GIEN

SIRET : 778 148 999 00049

EXERCICE 2012

Clos le 31 décembre 2012

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A. Michel CREUZOT

Société de Commissaires aux Comptes

MICHEL CREUZOT

S.A. au capital de 336 000 Euros
R.C.S. Orléans 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire : FR 32 837 050 772

Siège Social : 19, rue de la Bosserie
45504 GIEN Cedex

☎ : 02.38.67.08.05 / Fax : 02.72.34.22.01
E-mail : mcreuzot@mcreuzot.com

*Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Orléans*

8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS Cedex 2
☎ 02.38.66.36.81 / Fax : 02.76.34.19.96

60, faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.30.29.66 / Fax : 02.76.34.19.97

22, rue de la Gare - B.P 2
91670 ANGERVILLE
☎ 01.64.95.38.07 / Fax : 02.76.34.19.94

17, boulevard Buysier
45250 BRIARE
☎ 02.38.31.20.34 / Fax : 02.76.34.19.95

4, Pierre Nobel
45700 VILLEMANDEUR
☎ 02.38.89.55.55 / Fax : 02.76.34.19.99

134 bis, route de Saint-Mesmin
45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
☎ 02.38.66.30.26 / Fax : 02.76.34.19.98



Certifié ISO 9001



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2012

Clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **ADG (Aide à Domicile du Giennois)**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...

.../...

- 2 -

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe de direction et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Gien, le 28/03/2013

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



**Valérie LECHAT
Commissaire aux comptes
Responsable technique**



**Christian BAUDOÏN
Commissaire aux comptes
Mandataire social**

Bilan

Association : AIDE A DOMICILE DU GIENNOIS

Dossier : 2012

Ecriture(s) du 01/01/2012 Au 31/12/2012

Devise d'Impression Euros

Ecritures Saisies

Ecritures Validées

Actif

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N / N-1	%
	Brut	Amortissements	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, Matériels et Outillages						
Autres immobilisations corporelles	84 773,71 €	63 651,78 €	21 121,93 €	17 631,20 €	3 490,73 €	19,80
Immobilisations en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Prêts						
Autres						
Compte de liaisons						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	84 773,71 €	63 651,78 €	21 121,93 €	17 631,20 €	3 490,73 €	19,80
ACTIF CIRCULANT						
STOCK						
Stock						
CREANCES						
Usagers	75 483,90 €		75 483,90 €	72 121,27 €	3 362,63 €	4,66
Organismes payeurs	92 121,08 €		92 121,08 €	87 818,89 €	4 302,19 €	4,90
Autres	20 162,99 €		20 162,99 €	11 420,74 €	8 742,25 €	76,55
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
Valeurs mobilières de placement						
DISPONIBILITES						
Disponibilités	131 676,85 €		131 676,85 €	220 298,15 €	-88 621,30 €	-40,23
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE						
Charges constatées d'avance						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	319 444,82 €	0,00 €	319 444,82 €	391 659,05 €	-72 214,23 €	-18,44
COMPTES DE REGULARISATION						
COMPTES DE REGULARISATION						
Comptes de régularisation						
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total Général	404 218,53 €	63 651,78 €	340 566,75 €	409 290,25 €	-68 723,50 €	-16,79

Bilan

Association : AIDE A DOMICILE DU GIENNOIS

Dossier : 2012

Ecriture(s) du 01/01/2012 Au 31/12/2012

Devise d'Impression Euros

Ecritures Saisies

-

Ecritures Validées

-

Passif

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds associatif sans droit de reprise	25 763,88 €	25 763,88 €	0,00 €	0,00
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds associatif avec droit de reprise	1 309,00 €	1 309,00 €	0,00 €	0,00
ECART DE REEVALUATION				
Ecart de réévaluation				
RESERVES				
Réserves				
REPORT A NOUVEAU				
Report à nouveau	-35 346,13 €	-16 806,30 €	-18 539,83 €	-110,31
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Résultat de l'exercice - Perte	-3 583,68 €	-18 539,83 €	14 956,15 €	80,67
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
Subvention d'investissement	2 153,24 €	7 603,71 €	-5 450,47 €	-71,68
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT				
Subvention d'investissement - résultat				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions réglementées				
COMPTES DE LAISON				
Compte de liaison				
TOTAL FONDS PROPRES	-9 703,69 €	-669,54 €	-9 034,15 €	-1 349,31
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUES				
Provisions pour risques	59 636,21 €	97 994,84 €	-38 358,63 €	-39,14
PROVISIONS POUR CHARGES				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	59 636,21 €	97 994,84 €	-38 358,63 €	-39,14
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes financières				
AVANCES				
Avances	-2 698,24 €	-863,48 €	-1 834,76 €	-212,48
FOURNISSEURS				
Fournisseurs	5 063,83 €	8 796,88 €	-3 733,05 €	-42,44
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
Dettes fiscales et sociales	288 268,64 €	304 027,85 €	-15 759,21 €	-5,18
AUTRES DETTES				
Autres dettes				
DISPONIBILITES				
Disponibilités				
TOTAL DETTES	290 634,23 €	311 961,25 €	-21 327,02 €	-6,84
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
Produits constatées d'avance		3,70 €	-3,70 €	-100,00
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	0,00 €	3,70 €	-3,70 €	-100,00
Total Général	340 566,75 €	409 290,25 €	-68 723,50 €	-16,79

COMPTE DE RESULTAT

AIDE A DOMICILE DU GIENNOIS

2012

Période du : 01/01/2012 Au : 31/12/2012 Du compte : 60200000 Au : 79700000

Ecritures saisies

Comptes sans mouvement

Ecritures validées

Ecritures extra-comptables

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRESTATIONS DE SERVICES				
Participation des usagers	533 657,74	523 573,84	10 083,90	2 %
Prestations organismes payeurs	1 296 086,38	1 202 282,21	93 804,17	8 %
Produits des activités annexes	32 021,16	17 499,44	14 521,72	83 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Recettes en atténuation de dépenses	106 840,32	174 999,11	-68 158,79	-39 %
Transfert de charges	44 058,84	29 736,65	14 322,19	48 %
Reprises sur amortissements et provisions	41 135,88			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 053 800,32	1 948 091,25	105 709,07	5 %

CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS				
Achats	5 082,91	6 416,06	-1 333,15	-21 %
SERVICES EXTERIEURS				
Services extérieurs	45 705,48	52 557,83	-6 852,35	-13 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Autres services extérieurs	32 776,14	26 193,16	6 582,98	25 %
CHARGES DE PERSONNEL				
Charges de personnel	1 845 289,98	1 716 882,30	128 407,68	7 %
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
Autres impôts et taxes	120 093,08	115 952,50	4 140,58	4 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Autres charges de gestion courante	877,61	41,64	835,97	2008 %
DOTATIONS				
Aux amortissements et aux provisions	14 494,93	13 669,83	825,10	6 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 064 320,13	1 931 713,32	132 606,81	7 %

RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 519,81	16 377,93	-26 897,74	-164 %
--------------------------------	-------------------	------------------	-------------------	---------------

PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES				
Autres intérêts et produits assimilés	882,72	782,56	100,16	13 %
REPRISE SUR PROVISIONS				
Reprises sur provisions				
TRANSFERT DE CHARGES				
Transfert de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	882,72	782,56	100,16	13 %

CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES				
Intérêts et charges assimilés				
DOTATIONS FINANCIERES				

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	882,72	782,56	100,16	13 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-9 637,09	17 160,49	-26 797,58	-156 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Sur opérations de gestion	7 830,99	6 518,00	1 312,99	20 %
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Reprise sur amortissements et provisions				
TRANSFERT DE CHARGES				
Transfert de charges		2,00		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 830,99	6 520,00	1 310,99	20 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Sur opérations de gestion	1 777,58	3 044,06	-1 266,48	-42 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Dotations aux amortissements et provisions		39 176,26		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 777,58	42 220,32	-40 442,74	-96 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 053,41	-35 700,32	41 753,73	-117 %
Résultat d'exploitation	-10 519,81	16 377,93	-26 897,74	-164 %
Résultat financier	882,72	782,56	100,16	
Résultat avant impôts (Résultat d'exploitation + Résultat financier)	-9 637,09	17 160,49	-26 797,58	-156 %
Résultat exceptionnel	6 053,41	-35 700,32	41 753,73	
Résultat net de l'exercice	-3 583,68	-18 539,83	14 956,15	-81 %

ANNEXE 2012

Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **340 566.75€**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des **produits de 2 062 514.03 euros** et un total des **charges de 2 066 097.71 euros**, dégageant ainsi un **résultat négatif de 3 583.68 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2012** et finit le **31/12/2012**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables, définies par les CRC 99-01 et 99-03, relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, dont le respect du principe de prudence, ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Activité générale:

L'activité globale progresse de 5% passant de 101 718 heures à 106916 heures.

Notre service d'aide et d'accompagnement à domicile représentant 86% de notre activité progresse de 4%, pour atteindre 91 743 heures. Le service Mandataire présente une hausse de 18% (12473 heures) alors que le service jardinage connaît une baisse de 7%. Enfin, nous avons réalisé au titre du service aide à la mobilité 956 heures (+36%) et 8583 kilomètres et 24 heures au titre de notre service Homme toutes mains (-66%).

Les produits d'exploitation augmentent de 5%. Pour le service Prestataire, l'augmentation des produits de 5% s'explique par la hausse de l'activité et la revalorisation des tarifs par le Conseil Général, la CARSAT et autres caisses. Le tarif des assurances et mutuelles et sans prise en charge est passé de 20.25€ à 20.89€.

Les produits des services Jardinage, Aide à la mobilité, téléassistance et mandataire augmentent respectivement de 2%,7%, 9%, et 23%. Quant à ceux du service Homme toutes mains, ils diminuent de 5%.

1-le bilan

a) P'actif :

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus ou à leur coût de production.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise ou selon la durée d'usage.

Il s'agit des immobilisations qui sont apparues comme non décomposables (matériel de bureau et informatique...)

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation pour les biens suivants :

<i>Immobilisations</i>	<i>Durée</i>
<i>Logiciels</i>	<i>1 à 3 ans</i>
<i>Installations</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>3 à 5 ans</i>
<i>Mobilier de bureau</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Matériel de jardinage</i>	<i>1 an</i>
<i>Véhicules</i>	<i>5 ans</i>

L'association a acquis un logiciel en février, 5 ordinateurs et un serveur ; en juillet, une débroussailleuse ; en octobre, une souffleuse et une perche élagueuse et en novembre 2 échafaudages ainsi qu'un véhicule d'occasion.

Stocks et en cours

Il n'y a pas de stock constaté.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les usagers et créances rattachées se rapportent aux créances des usagers et des organismes payeurs relatives au règlement de nos interventions au 31/12/2012

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les disponibilités représentent notre trésorerie au 31/12/2012.



Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

b) le passif :

- Les fonds propres sont constitués d'un fond de dotation qui regroupe les réserves cumulées des excédents ou déficits de chaque exercice après affectation du résultat et de subventions d'investissements.
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales correspondent à l'état des charges à payer en fin d'exercice. Nous comptabilisons dans le compte de résultat les charges et les produits afférents à chaque exercice qu'ils soient payés ou non.

2-le compte de Résultat

- Les produits sont composés essentiellement des règlements des usagers et des organismes payeurs pour les interventions, des remboursements de frais, des remboursements de l'ASP pour l'emploi de contrats aidés et des subventions de fonctionnement accordées par la Mairie de Gien, la Communauté des communes Giennoise et le Conseil Général du Loiret.
- Les charges de fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux salaires des intervenantes à domicile, des administratifs et aux frais occasionnés par le fonctionnement courant.

Activités fiscalisées

L'association est non fiscalisée pour la totalité de ses activités.

Autres informations

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006):

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

Droits Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 6 284 heures dont 6164 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision.

Rémunération du commissaire aux comptes

La rémunération du commissaire aux comptes pris en compte dans l'exercice s'élève à 3 350 €.

Faits caractéristiques de l'exercice

Une nouvelle convention collective a pris effet au 1^{er} janvier 2012 (la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD)). Le principal changement de cette convention est la mise en place d'une couverture obligatoire de santé (SPHERIA) dont le coût annuel pour l'Association s'élève à 12 811€.

Nous soulignerons l'arrêt des subventions du Conseil Général (-81 626€)



Le Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2012

Clos le 31 décembre 2012

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **ADG (Aide à Domicile du Giennois)**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Gien, le 28/03/2013

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Valérie LECHAT
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social